



HEINRICH BÖLL STIFTUNG  
DAKAR



# Spécial : Tout sur l'Etat Civil



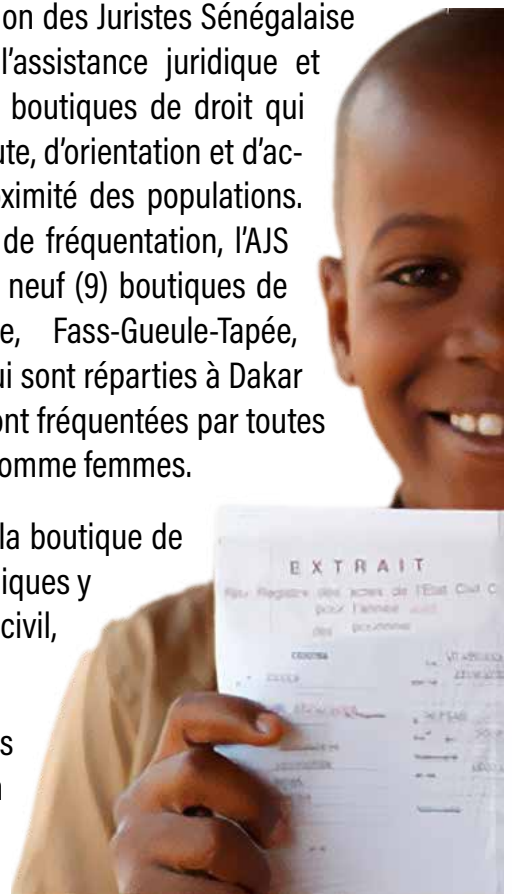
## SPECIAL : TOUT SUR L'ETAT CIVIL

Depuis 2008, l'Association des Juristes Sénégalaise (AJS) s'investit dans l'assistance juridique et judiciaire à travers les boutiques de droit qui sont des centres d'écoute, d'orientation et d'accompagnement de proximité des populations. En raison du fort taux de fréquentation, l'AJS dispose aujourd'hui de neuf (9) boutiques de droit (Médina, Pikine, Fass-Gueule-Tapée,

Kaolack, Kébémér, Kolda, Sédhiou, Thiès, Ziguinchor) qui sont réparties à Dakar et dans six (6) autres régions. Ces boutiques de droit sont fréquentées par toutes les couches de la société aussi bien enfants, hommes comme femmes.

Les problèmes pour lesquels les femmes se rendent à la boutique de droit sont diverses. A cet effet, plusieurs catégories juridiques y sont traitées : le droit de la famille, le droit social, le droit civil, le droit commercial, le droit pénal, etc.

Les données collectées à cet effet méritent d'être connus du public et surtout pourraient être utilisés comme un moyen de plaider auprès des autorités dans l'optique d'améliorer la condition des femmes et des enfants.



## OBJECTIF DU BULLETIN D'INFORMATION

Ce bulletin est spécifiquement réservé à l'état civil au Sénégal. En effet, l'une des questions objet de consultations juridiques la plus traitée est l'ETAT CIVIL. A travers les données collectées des boutiques de droit de l'AJS, les cas d'état civil seront ainsi commentés durant la période de MARS à JUILLET 2023.

## DEFINITION DE L'ETAT CIVIL

L'état civil désigne l'ensemble des éléments relatifs à l'identification de la personne tels que sa filiation (noms et prénoms, la date et le lieu de sa naissance,) ainsi que sa situation matrimoniale (mariage, divorce, veuve) ou d'indiquer si la personne est toujours vivante ou décédée.

Il permet aux personnes physiques de se ménager une preuve officielle des principaux éléments constitutifs de ce qu'on appelle leur "état". Ainsi l'article 29 du code de la famille (loi-72-61 du 12

JUIN 1972, dispose que “ l'état” des personnes n'est établi et ne peut être prouvé que par les actes d'état civil. Conséquemment, la personne qui n'est pas à même de rapporter la preuve de son état par un acte d'état civil est censée être inexistant.



## L'IMPORTANCE DE L'ETAT CIVIL

L'établissement des actes d'état civil est lié à l'exercice d'un grand nombre de droits fondamentaux dont le droit à la nationalité, le droit au vote, le droit à l'instruction, le droit au travail et à la retraite, les droits à certaines indemnités et passions liées au salariat, le droit à l'héritage, ...

L'état civil permet ainsi à l'Etat de savoir le nombre de sa population, le pourcentage d'hommes, de femmes et d'enfants afin d'établir des politiques et programmes publics. C'est donc un moyen d'évaluation des besoins des populations en se basant sur les informations relatives au nombre de personnes habitant une localité, un pays... Exemple : construire des écoles, des postes de santé etc. L'état civil permet aussi à l'Etat de mettre à jour les fichiers, tels que le fichier électoral, le fichier des contribuables, le fichier de la sécurité sociale, ...

Il permet à la personne d'avoir une identité, d'être scolariser, de participer aux concours organisés par l'Etat, de bénéficier des prestations sociales, d'accomplir son devoir citoyen, d'ester en justice.

## LES DIFFERENTS CENTRES D'ETAT CIVIL

Il s'agit des :

- Centres principaux d'état civil ;
- Centres secondaires rattachés à un centre principal ;
- A l'étranger, des déclarations concernant les sénégalais qui y résident sont reçues par les services consulaires

## LES DIFFERENTS ACTES D'ETAT CIVIL

### L'acte de naissance

L'acte de naissance est une attestation délivrée par l'officier de l'état civil pour prouver la naissance. Toute naissance doit obligatoirement être déclarée auprès de l'officier de l'état civil.

### L'acte de mariage

L'acte de mariage est une attestation délivrée par l'officier de l'état civil pour prouver l'existence d'un mariage entre deux personnes de sexe différent.



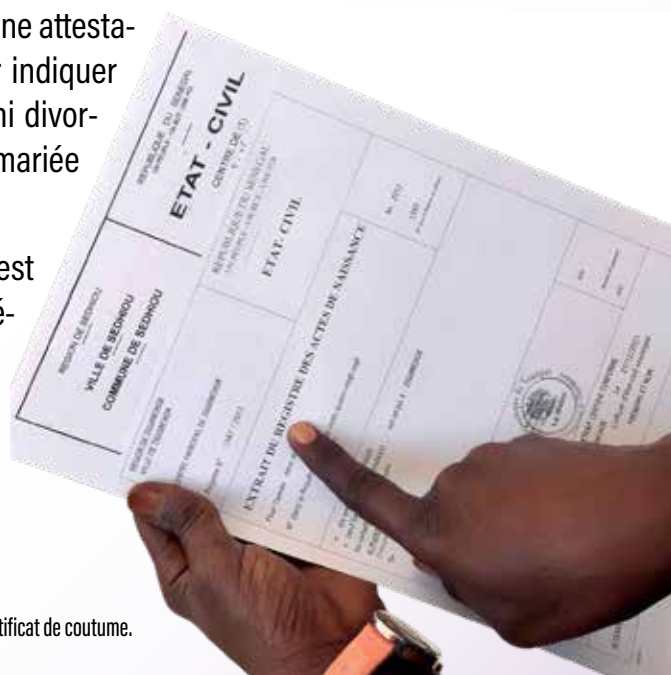
## L'acte de décès

L'acte de décès est l'acte qui atteste la mort d'un individu. Ainsi, tout décès doit obligatoirement être déclaré à l'officier de l'état civil.

## Les certificats spéciaux<sup>1</sup>

Ce sont des attestations et certificats délivrés par un officier de l'état civil autres que ceux cités plus haut. En général, ces actes ne sont pas très connus des populations. On peut citer :

- Le certificat de non inscription délivré pour tous les événements de la vie (mariage, décès, naissance) qui n'ont pas été déclarés ;
- Le permis d'inhumer délivré par l'officier d'état civil pour permettre d'enterrer le défunt ou la défunte dans n'importe quel cimetière du pays ;
- Le certificat de vie individuel ou collectif qui constate que la personne est en vie ;
- Le certificat de vie et de charge de famille qui prouve non seulement que l'enfant ou les enfants sont en vie, mais qu'ils sont aussi à la charge du père, de la mère ou de toute autre personne ;
- Le certificat de résidence délivré par l'officier de l'état civil pour indiquer la résidence d'une personne ;
- Le certificat de célibat qui atteste que l'individu qui veut se marier est célibataire et n'est engagé dans aucun lien de mariage antérieur ;
- Le certificat de coutume qui montre que la coutume de la personne à qui on le délivre est reconnue au Sénégal, et qu'elle est majeure et célibataire ;
- Le certificat de non remariage, de non divorce et de non séparation de corps est une attestation délivrée à une personne pour indiquer que la personne concernée n'est ni divorcée, ni séparée, ou ne s'est pas remariée après le décès de son conjoint ;
- Le certificat d'individualité : il est délivré lorsqu'il y a une erreur matérielle sur l'acte de l'état civil.



<sup>1</sup>Certains certificats ne sont plus d'actualité car plus utilisés dans la pratique exemple du certificat de coutume.

## LES DELAIS DE DECLARATION DES ACTES D'ETAT CIVIL



ACTES	DELAJ	DECLARATION TARDIVE
<b>Naissance</b>	0 à 1 an - Certificat d'accouchement - CIN <sup>2</sup> des parents	1 an et plus -certificat d'accouchement -certificat de non inscription -CIN des parents -CIN de 2 témoins
<b>Mariage</b>	0 à 6 mois - CIN et ou extraits des époux -attestation de mosquée - CIN des témoins (4)	6 mois et plus -attestation de mosquée -certificat de non inscription -CIN des époux -CIN de 2 témoins
<b>Décès</b>	0 à 1 an -certificat de genre de mort ou du décès ou 2 témoins -certificat de non inscription -CIN du défunt -CIN du déclarant	1 an et plus -certificat de décès (médecin) -certificat de non inscription -CIN du défunt -CIN de 2 témoins

NB : les naissances et décès sont déclarés alors que le mariage est constaté ou célébré

## SITUATION DE L'ETAT CIVIL DANS LES BOUTIQUES DE DROIT

### TAUX DE L'ETAT CIVIL

Comme l'indique le tableau ci-dessous (Tableau 1), l'état civil est la deuxième catégorie juridique la plus consultée au sein des boutiques de droit de l'AJS avec un taux de 27,16%. Dans cette catégorie, il faut intégrer le défaut d'enregistrement à la naissance, le défaut d'enregistrement du mariage, les consultations pour rectification d'erreur matérielle sur certains actes d'état civil qui sont aussi très récurrent. A préciser que le défaut d'enregistrement du mariage est beaucoup plus élevé car les justiciables qui viennent pour des questions en lien avec le mariage sont en général des femmes ne disposent pas de certificat de mariage.

**Tableau 1** : Pourcentage des cas par catégorie juridique

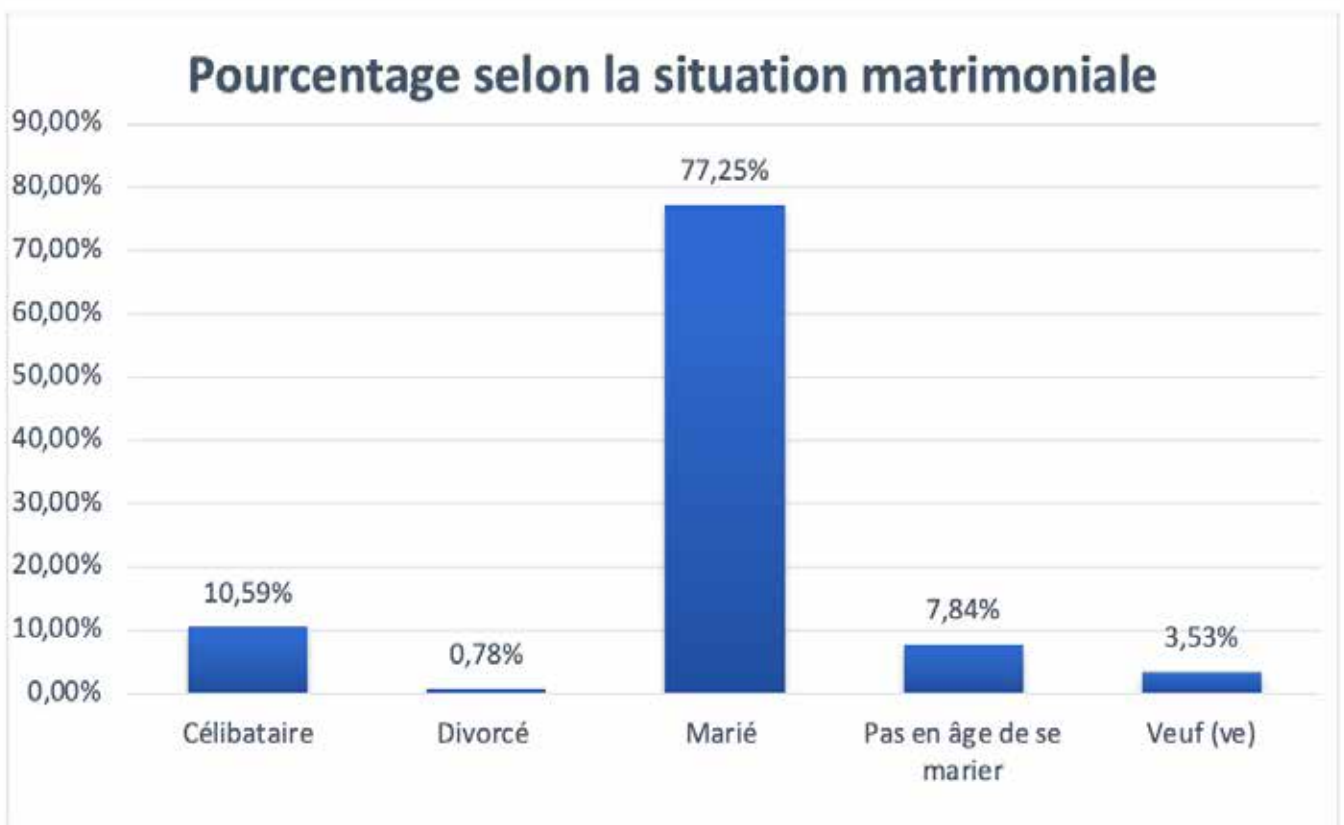
Droit Famille	Total	%
Abandon de domicile	18	1,92%
Adoption	6	0,64%
Autres droit famille	7	0,75%
Demande résidence séparée	4	0,43%
Divorce	496	52,82%
<b>Etat civil</b>	<b>255</b>	<b>27,16%</b>
Garde d'enfants	47	5,01%
Recherche de paternité	10	1,06%
Répudiation	42	4,47%
Révision de garde	13	1,38%
Séparation de corps	1	0,11%
Successions	39	4,15%
Violation d'option	1	0,11%
<b>Total général</b>	<b>939</b>	<b>100,00%</b>



## REPARTITION DE L'ETAT CIVIL SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Ce graphique ci-dessous ((Graphique 1) fait ressortir un taux de 77,25% pour les mariés ce qui justifie la situation expliquée plus haut. La majeure partie des justiciables qui viennent pour demander un service juridique ne dispose pas en général de certificat de mariage. Si on additionne le taux des célibataires et des personnes qui ne sont pas en âge de se marier, nous pouvons dire que le taux des personnes ne disposant pas d'acte d'état civil est de 18,48% selon les données de nos boutiques de droit.

**Graphique 1 :** Pourcentage de l'état civil selon la situation matrimoniale

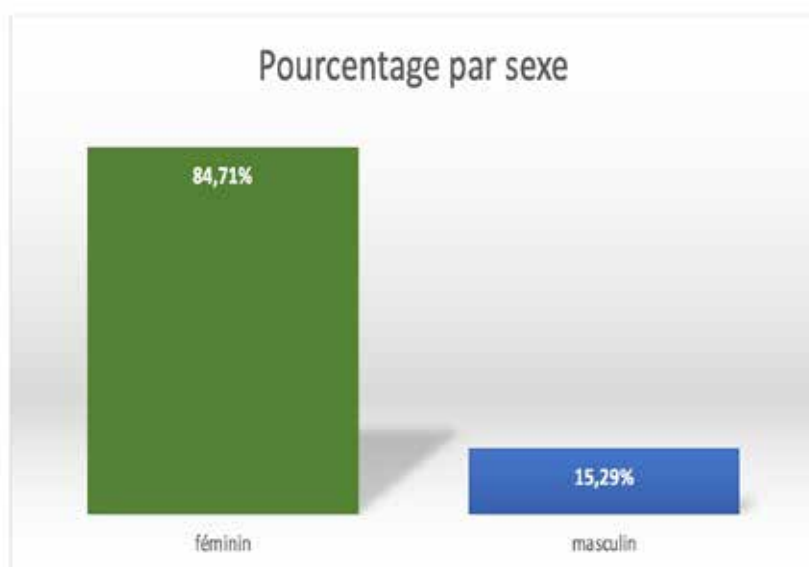


## REPARTITION DE L'ETAT CIVIL PAR SEXE

En analysant l'état civil par sexe, nous voyons que ce sont plus les femmes qui sont dans les difficultés d'enregistrement à l'état civil (84,71%). Il faudrait aussi prendre en considération que ce sont les femmes qui fréquentent plus les boutiques de droit. A cela s'ajoute que compte tenu de la possibilité offerte aux hommes de faire un choix entre la polygamie et la monogamie, la difficulté ne se fait pas trop ressentir à leur niveau.



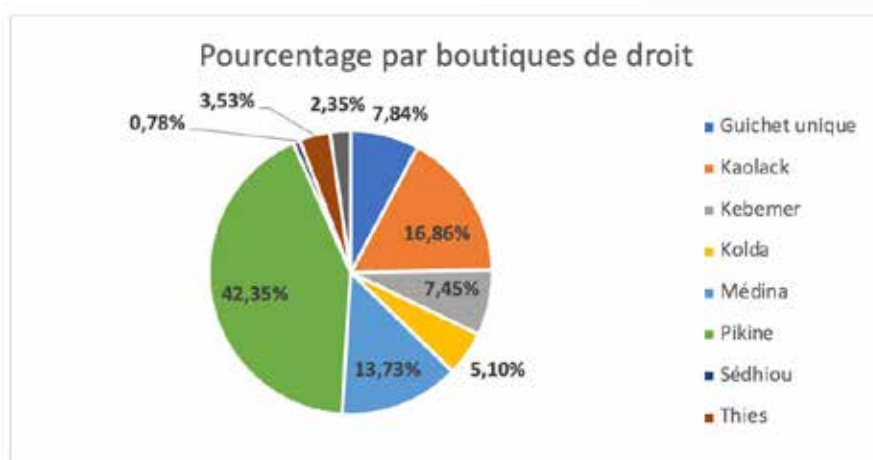
**Graphique 2 :** Pourcentage de l'état civil par sexe



## REPARTITION DE L'ETAT CIVIL PAR BOUTIQUE DE DROIT

L'AJS dispose de neuf (9) boutiques de droit. Le graphique ci-dessous (Graphique 3) montre que la boutique de droit de Pikine reçoit le plus de cas concernant l'état civil avec un taux de 42,35%. Ce fait peut s'expliquer car cette boutique de droit située en zone péri-urbaine de Dakar accueille de nombreux justiciables et on n'y retrouve de nombreux cas de défaut d'enregistrement à la naissance et au mariage ou encore de rectification d'erreur matérielle.

**Graphique 3 :** Pourcentage de l'état civil par boutiques de droit

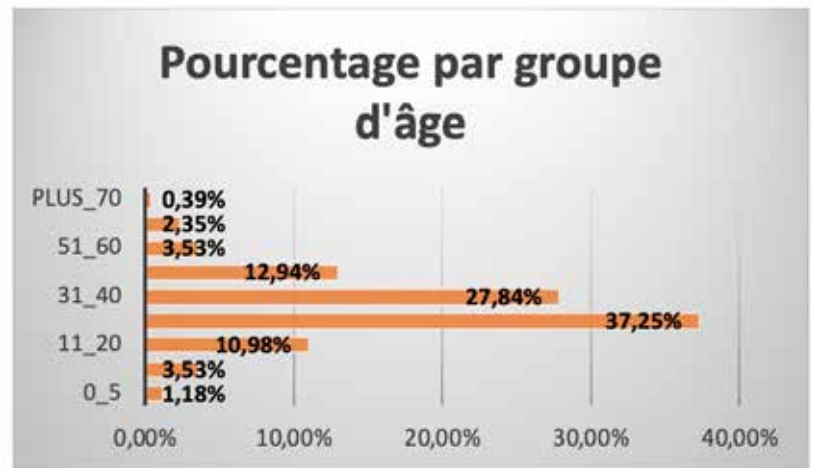




## REPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE

L'analyse par groupe d'âge montre que la tranche de 21 à 30 ans est la plus touchée en ce qui concerne la problématique à l'état civil avec un taux de 37,25% (Graphique 4). Cela s'explique par le fait que c'est une tranche d'âge où les personnes se marient et ne se soucient pas de l'enregistrement du mariage à l'état civil. Le mariage non inscrit bien qu'il soit valable est inopposable à l'Etat. Il en est de même pour la tranche 31 à 40 ans qui se retrouve avec un pourcentage de 27,84%. Pour les groupes d'âge allant de 0 à 20 ans la plupart des cas sont des déclarations tardives de naissances ou les rectifications d'erreur matérielle. Et pour la tranche d'âge la plus élevée allant de 51 à plus de 70 ans, nous avons y trouvons les problèmes de successions avec les jugements d'hérités, le défaut de certificat de décès etc. En milieu rural, nous constatons que la majeure partie des décès ne sont pas déclarés à l'état civil.

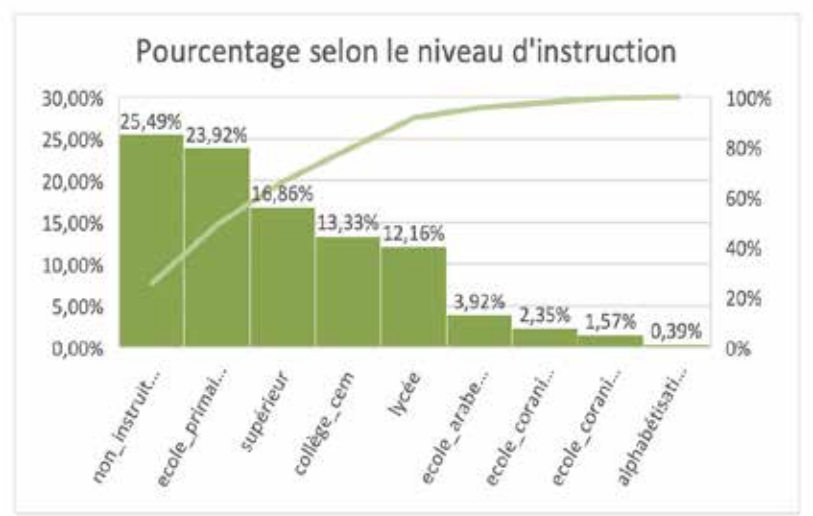
**Graphique 4 :**  
Pourcentage de l'état civil par groupe d'âge



## REPARTITION PAR NIVEAU D'INSTRUCTION

L'étude de la situation matrimoniale a permis de confirmer l'idée selon laquelle le mariage constitue la principale forme d'union au Sénégal et que 72% des mariages ne sont pas déclarés à l'état civil. Cette situation touche plus les femmes qui ne sont pas instruites ou qui ont un niveau d'instruction très bas. C'est ce que nous montre le graphique 5 avec un pourcentage de 25,49% pour les non instruits et 23,92% pour ceux qui se sont arrêtés au niveau primaire.

**Graphique 5 :** Pourcentage de l'état civil selon le niveau d'instruction



*NB : les données partagées sont seulement des cas déclarés au niveau des boutiques de droit de l'Association des Juristes Sénégalaises*